



# Rapport national sur la situation de l'enfance en Tunisie 2020-2021

---

## Résumé

# **Rapport national sur la situation de l'enfance en Tunisie**

2020 - 2021



# Résumé

L'édition de ce rapport survient dans un contexte particulier et inédit aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle planétaire du fait des conséquences déstabilisantes liées à l'épidémie du coronavirus Covid-19 sur toute l'économie et la vie sociale et plus particulièrement sur les activités et les actions inscrites dans le cadre de la protection de l'enfance.

La tranche d'âge constituée par les enfants – encore fragiles et vulnérables- a été durement touchée par les effets pervers des vagues successives de la pandémie ayant contraint les autorités publiques à prendre des mesures draconiennes pour contenir la crise sanitaire et gérer ses retombées et par conséquent préserver les jeunes contre la contagion en fermant tous les espaces dédiés à l'enfance, les privant ainsi de facto des activités de groupe planifiées, récréatives et structurées.

Toutefois, la contrainte d'agir dans l'urgence pour répondre aux multiples et pressantes attentes des enfants et leurs familles qui font face à la dégradation de la qualité des services qui leur sont habituellement destinés, ne devrait point occulter la nécessité de faire le point sur l'état des lieux afin de dégager les défaillances, faire ressortir les dysfonctionnements et engager les interventions immédiates et à moyen terme pour réduire les dangers et menaces qui guettent la petite enfance.

Le rapport a pour ambition de produire toutes les connaissances utiles pouvant servir de matière pour les divers acteurs (institutionnels et acteurs de la société civile) quel que soit leur niveau d'intervention afin de mieux cibler leurs plans d'action, contribuer à réduire les disparités et agir le plus efficacement possible pour garantir aux enfants l'épanouissement et l'équilibre dont ils ont fortement besoin notamment en temps de crise.

L'objectif était de produire un document de référence où il est question d'identifier les principales caractéristiques de la situation de l'enfance en Tunisie en rapport étroit avec les objectifs de développement durable universellement reconnus.

Le rapport s'articulera autour de six grands axes : l'éducation et la formation, la culture et les loisirs, le droit à la santé, au soutien social et psychologique, la protection contre les dangers, l'environnement et le développement durable, et le droit à la participation et la libre expression.

## 1. Le droit à l'éducation et à la formation : enjeux de l'égalité des chances et l'ascension sociale

« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » est l'un des objectifs primordiaux sur lequel travaille l'UNICEF sans répit parce que selon les experts, la parité filles/garçons est presque atteinte à l'école aujourd'hui, mais dans bien des cas, la scolarisation n'est pas synonyme d'apprentissage.

Dans le contexte tunisien, la constitution comme texte de référence, surtout celle promulguée après la révolution ne s'attarde plus comme auparavant sur le droit à l'éducation dans son acception holistique mais insiste sur « la nécessité de mobiliser toutes les ressources afin de garantir une éducation, un enseignement et une formation de qualité » reconnaissant ainsi le droit à l'enseignement de qualité comme appartenant à la seconde génération des droits de l'homme au même rang que la santé, la nutrition et le travail décent.

Pour ce faire, il appartient à l'Etat et à toute la communauté nationale de s'investir lourdement en mobilisant tous les moyens afin de garantir l'équité et l'égalité des chances pour tous les enfants et leur accès à un climat éducatif qui tient compte des disparités inter individuelles, le rythme d'apprentissage de chacun et leurs intelligences multiples. Une volonté qui suggère un engagement sociétal supposant la nécessité d'accompagner au mieux les enfants en difficulté économique, sociale et scolaire et en l'occurrence ceux résidant dans les zones rurales et les régions de l'intérieur, à travers des interventions différenciées afin d'atteindre un niveau satisfaisant d'habilitation des enfants quel que soit leurs différences.

Il apparait vraisemblablement que l'une des défaillances majeures dont souffre le système éducatif tunisien et qui touche de plein fouet la petite enfance, semble être le cycle préparatoire préscolaire dispensé d'une façon très peu équitable entre les régions du pays. Cette étape scolaire décisive se trouve fortement marquée par son inaccessibilité étant donné qu'une bonne partie des crèches et des jardins d'enfants est détenue par le secteur privé qui n'investit pas dans les régions reculées et les quartiers pauvres pour des raisons de rentabilité. Ce manque à gagner en termes d'apprentissages fondamentaux affectera les enfants les plus vulnérables tout au long de leur prime scolarité voire plus. L'objectif national visant à généraliser le cycle préparatoire à toutes les écoles primaires publiques est encore loin d'être pleinement atteint faute de moyens et de ressources humaines spécialisées.

Le réseau des crèches pour enfants est majoritairement détenu par le secteur privé en Tunisie. Le nombre des crèches a en effet connu une régression en

2020 et le nombre des enfants qui y sont inscrits a baissé de 1082 enfants. La situation ne s'est pas améliorée en 2021 étant donné que le nombre de ces structures a encore baissé pour atteindre 461 établissements fréquentés par 5785 enfants.

Le nombre des jardins d'enfants s'élève en 2020 à 1448 établissements dans le grand Tunis, suivi par le Centre-Est avec 1407 établissements, et seulement 51 établissements à Tataouine et 458 dans tout le Sud-Ouest. Des chiffres qui expliquent au moins partiellement les disparités que l'on constatera plus tard dans la qualité des performances des élèves aux concours nationaux et leurs capacités de résilience.

D'autre part, le nombre des kouttebs qui remplissent une fonction éducative et sociale considérable et un rôle d'apprentissage assez important est resté stable, il a atteint en 2020 1946 kouttebs au sein des mosquées et 1959 en 2021, tandis que le nombre de kouttebs en dehors des mosquées s'est stabilisé à 21 kouttebs pendant ces deux années.

La situation de ces structures peu communes mérite elle aussi analyse et suivi. Certaines sont sans aucun doute d'un apport inouï pour l'équilibre de nos enfants et leur préparation structurée et éclairée aux étapes ultérieures, mais les dépassements que l'on a commencé à constater d'une façon plus récurrente après la révolution, appellent les autorités de tutelle à agir efficacement pour garantir l'application rigoureuse des programmes officiels et l'adoption des attitudes pédagogiques en vigueur. On fait état, en effet à ce propos, de 467 espaces anarchiques en 2020 (dont 382 d'entre eux ont fait l'objet d'une décision de fermeture), un chiffre qui a connu une hausse alarmante en 2021 atteignant 801 espaces.

Par ailleurs, l'école tunisienne se trouve appelée aujourd'hui à redoubler d'efforts et de volonté pour jeter les bases d'un enseignement inclusif bien étayé étant donné le nombre impressionnant d'élèves menacés de quitter l'école précocement et promouvoir des pratiques professionnelles innovantes sous tendues par une prise en compte des enjeux fulgurants qui bousculent l'école à travers le monde. Elle est tenue également de mettre en place la réforme qui s'impose afin de consolider les acquis fondamentaux des enfants surtout à l'écrit et au calcul : deux leviers primordiaux sans lesquels aucun élan scolaire effectif n'est possible dans les années qui suivent et par conséquent, même les chances d'intégrer efficacement le secteur de la formation professionnelle et le marché de l'emploi plus tard se trouvent sensiblement affectées. Ces deux performances scolaires précises constituent aujourd'hui un véritable enjeu pour mesurer l'efficacité des politiques éducatives nationales.

Il y a bien de quoi s'alarmer quand on se rend compte que lors des compétitions internationales, les jeunes écoliers tunisiens de 15 ans sont mal classés par rapport à leurs camarades des autres pays surtout en sciences, aux mathématiques et à la compréhension de l'écrit. Il se trouve en effet que le pourcentage d'élèves très performants (niveau 5 et 6) dans au moins un domaine d'évaluation n'est que de 0.6%, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 15% et 2.5% pour le Liban. Dans le même contexte, 72% des élèves tunisiens ne disposent pas des compétences de base en calcul et 34% en lecture (**rapport de l'UNICEF sur l'analyse de la situation de l'enfance en Tunisie.2020**).

Le rôle d'ascenseur social que jouait le système éducatif tunisien n'est désormais plus vérifié parce que les élèves appartenant à des milieux défavorisés ne sont plus en mesure, à cause des mécanismes que l'école mis en place, de faire partie des élèves les plus performants.(c'est ce que les experts de l'éducation internationaux appellent le taux de résilience chez les élèves des différents pays participant aux concours internationaux).

Quant à l'infrastructure des écoles, la situation n'est guère meilleure sur plus d'un plan. Quelques établissements scolaires au niveau de tous les cycles demeure, dépourvu d'eau potable, de raccordement au réseau de l'assainissement ainsi que de toilettes propres et décentes, un état de décrépitude qui doit changer incessamment. De tels manquements à l'hygiène de base et à la salubrité des locaux fréquentés par les enfants ont sans doute des répercussions sur leur état de santé et sur leur rapport à l'école et aux apprentissages d'une manière générale.

Ceci dit, le rapport s'est intéressé également au volet de l'orientation scolaire pour mettre l'accent sur la nécessité de lancer un programme national en vue de réhabiliter les filières scientifiques en chute surtout dans les régions de l'intérieur et contenir un tant soit peu le boom des filières « Lettres » et « Economie-Gestion » (le nombre des orientés vers ces deux filières « peu productives » atteint 50% à elles seules dans certains gouvernorats). Les horizons qui s'ouvrent au supérieur devant les titulaires de ces deux baccalauréats et l'employabilité plus tard laissent beaucoup à désirer. Dans le même ordre d'idées, la baisse de régime en mathématiques et en langues en amont, fait de l'orientation universitaire une tâche compliquée en aval, d'où la nécessité de revisiter la carte des filières et parcours proposés à nos jeunes et repenser les liens entre les trois départements de tutelle : éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur afin de conférer plus d'efficacité et d'efficience à notre système éducatif.

Le rapport sur l'enfance en Tunisie, s'interroge sur les effets néfastes qui résultent du fait qu'un très grand nombre d'enfants quittent les bancs de l'école chaque année sans aucune qualification ainsi que sur le rendement des dispositifs

d'écoute et d'accompagnement mis en place en milieu scolaire mais dont les résultats restent très relatifs et beaucoup en deçà des attentes vu la prolifération des incivilités, des addictions dangereuses diverses et la montée de la violence au sein des établissements scolaires.

Les parents par ailleurs qui, sous l'effet de l'analphabétisme pour un très grand nombre parmi eux-, ne font aucun effort pour accompagner leurs enfants et veiller à leur assurer un développement physique et mental équilibré. 18% seulement des parents, selon **l'étude sur les comportements et attitudes pratiques liés au développement de la petite enfance publiée par le Ministère de la Famille de la Femme, de l'Enfance et des Séniors** considèrent qu'il est nécessaire d'accompagner l'enfant et l'appuyer dans les différentes activités auxquelles il s'adonne.

En fin de cette première partie, l'accent est mis sur l'importance capitale de circonscrire les effets de la Covid-19 qui portent préjudice au bon déroulement de la scolarité de nos enfants, leur santé et leur épanouissement personnel et culturel, sans perdre de vue le fait que l'épidémie a contraint paradoxalement l'école et les établissements œuvrant dans la protection de l'enfance à se régénérer pour innover et bénéficier des opportunités offertes par les nouvelles technologies d'information et de communication pour assurer des enseignements, des séances d'animation, des campagnes de sensibilisation, à contenus ludiques et culturels à distance. L'inconvénient fut la faible connectivité en milieu rural et dans les régions de l'intérieur ainsi que l'accès souvent onéreux aux outils numériques indispensables (tablettes, netbooks, téléphones performants, internet haut débit...). Il serait en effet judicieux de tirer les leçons nécessaires de cette expérience pour appuyer les efforts menés ici et là par les différents acteurs au profit de l'enfance en Tunisie pour faire du « distanciel » une opportunité supplémentaire qui compense les perturbations survenues suite à la crise sanitaire et favorise l'adhésion de nos enfants à l'ère scolaire numérique devenue ces derniers temps une réalité planétaire incontournable.

## 2. Le droit aux loisirs, à la culture, aux sports et à l'animation

Il est évident que les répercussions de la Covid-19 se sont fait ressentir sensiblement dans les maisons des jeunes et de culture ainsi que dans les bibliothèques publiques et tous les espaces de loisirs dédiés aux enfants et aux jeunes où les activités se sont raréfiées et le menu des actions sensiblement compromis. Un tel état des lieux exige que les institutions concernées s'attellent à faire tout ce qui est dans leur possible afin de récupérer ces déficiences étant donné l'intérêt stratégique vital des services proposés aux enfants ayant amplement besoin de s'épanouir, de se développer et de se protéger contre

toutes sortes de risques et dangers. C'est un droit universel reconnu qui donne à nos enfants le droit de jouer d'accéder à des activités récréatives et participer activement à la vie culturelle et artistique.

Le rapport aborde aussi un aspect non moins important quant à la consolidation des acquis scolaires des enfants : celui de la lecture et les activités qui s'y rattachent. Il s'avère en effet que les espaces de lecture et de ressources documentaires dans les établissements scolaires, en dépit de leur nombre assez réduit, ne sont pas en mesure de jouer pleinement leur rôle d'appui à la scolarité des enfants et de soutien à leur développement cognitif vu le manque de personnel qualifié, en plus du fait que les bibliothèques scolaires peinent à se métamorphoser en espaces multimédia attractifs pour se mettre au diapason du nouveau profil de l'élève d'aujourd'hui et de ses besoins sans cesse évolutifs.

Les activités des maisons de culture dont le nombre est estimé à 233 établissements n'ont profité qu'à 753656 bénéficiaires en 2020 et 748000 en 2021.

Malgré la situation sanitaire et le report de nombreuses activités et l'annulation d'autres, le nombre des festivals et activités culturelles a atteint 1047 en 2020 sur les plans national et régional, et 1020 événements en 2021, accusant une baisse d'environ 400 actions de moins, par rapport à 2018.

Aussi faut-il s'interroger si le rôle de la culture répond aux grandes mutations de l'enfance et de la jeunesse ? Peut-il proposer encore des activités qui répondent à leurs nouvelles aspirations?

Par ailleurs, vu le coût exorbitant des services décernés par le secteur privé des crèches et jardins d'enfants qu'on considère un facteur de discrimination supplémentaire entre les enfants tunisiens, et comme les opérateurs privés cherchent le but lucratif, il appartient à l'Etat d'aller dans les campagnes et les régions de l'intérieur où il y a des milliers d'enfants laissés pour compte sans distraction ni espaces de divertissement et d'expression culturelle.

Les activités sportives à titre d'exemple profitent à 21472 participants dont la plupart (13970) sont des garçons, soit 65%, ce qui suppose que les jeunes filles accèdent moins que les garçons à l'exercice physique considéré dans tous les rapports de l'UNICEF sur l'enfance, comme facteur structurant chez les enfants surtout par ces temps modernes de grande sédentarité imposée par le recours aux jeux en ligne et aux applications mobiles visant les enfants en bas âge.

Les clubs d'informatique privés quant à eux, sont concentrés à hauteur de 40% à Sousse, 22.6% dans le grand Tunis, tandis qu'il n'y a aucun club dans tous les gouvernorats du Sud-Est. C'est un exemple concret qui illustre les fortes

disparités entre les régions du pays en matière d'animation culturelle et d'appui parallèle aux efforts consentis par l'école. Le nombre des enfants bénéficiaires des services du centre national de l'informatique adressés à l'enfant est resté statique entre 2020 et 2021 ne dépassant pas le seuil de 6235 et 6156.

### 3. Le droit à la santé, au soutien psychologique et à la couverture sociale

« Le taux de survie des enfants est plus élevé que jamais. Et pourtant, sur la seule année 2018, 6.2 millions d'enfants et d'adolescents sont décédés, principalement des suites de maladies évitables ». C'est le constat regrettable établi par les Nations Unies dans le cadre de l'ODD « **bonne santé et bien-être** » selon lequel, les Etats doivent permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Il se trouve en effet que 17.2% des enfants de 0 – 5 ans sont obèses et 44.2% sont à risque d'obésité (**Rapport de l'UNICEF susmentionné**).

La Tunisie, à l'instar de beaucoup d'autres pays dans le monde, ne semble pas être épargnée par les phénomènes de malnutrition et d'obésité infantiles, (bien qu'ils soient en nette régression depuis un certain nombre d'années), ou également le taux des enfants de moins de 6 ans qui présentent un problème de santé et/ou un handicap diagnostiqué, ce qui requiert des efforts plus fournis à déployer pour éradiquer les menaces de voir une tranche de nos enfants développer de graves maladies ou malformations liées à cette prévalence en augmentation alarmante à l'échelle du monde entier.

En effet, en dépit de l'adoption de l'ODD lié à l'abolition totale de la malnutrition à l'horizon de 2030, il y a encore 8.3% de nos enfants qui vivent sous le joug du retard de croissance ou de son ralentissement, 2.1% souffrent de maigreur et 17.2% de surpoids, et ce, en rapport avec l'état de pauvreté dans lequel vivent beaucoup de familles (Un enfant tunisien sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté soit près d'un million d'enfants selon **le rapport national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Tunisie**).

A tout cela s'ajoute le fait que, selon les statistiques de 2020 et 2021, pas moins de 9% des enfants tunisiens de moins de 6 ans souffrent d'un problème de santé identifié et/ou d'un handicap diagnostiqué. Une situation visiblement maîtrisable mais qui nécessite plus de rigueur et d'abnégation pour les circonscrire définitivement.

Le premier objectif de développement durable tracé par les Nations Unies concernant l'abolition intégrale de la faim en l'an 2030, est objet des différentes

politiques et dispositions décrétées par les différents départements et en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales qui a mis en place le programme « sécurité sociale » dont l'objectif principal est de prendre en charge les familles défavorisées et spécialement les enfants pauvres et souffrant d'handicaps divers (9542 enfants handicapés, soit 2% de l'ensemble des enfants inscrits, ont bénéficié de ce programme).

D'autre part, l'éducation parentale est considérée aujourd'hui comme un outil précieux pour aider les parents et les personnes à charge d'enfants, à comprendre les facteurs de développement physique, psychologique, socio-affectif et cognitif des enfants, dans ce rapport on a analysé la qualité des connaissances véhiculées en milieu parental quant aux besoins spécifiques des nourrissons et enfants et la capacité à déchiffrer les symptômes et signes annonciateurs de certains handicaps ou problèmes mentaux et développementaux divers.

Une consigne majeure ressort des données analysées en matière d'éducation reçue par la petite enfance en Tunisie, consiste à susciter chez les parents l'intérêt qu'il faudrait accorder aux attitudes saines et édifiantes ainsi que la nécessité de développer des comportements sains non violents à l'égard des enfants, parce que dans beaucoup de cas, les parents jugés « intransigeants voire violents » croient bien faire et sont à court de stratégies éducatives efficaces dans l'encadrement de leurs enfants.

Les résultats de l'étude sur les connaissances, attitudes et pratiques des parents liées au développement de la petite enfance menée par le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Séniors, a démontré que 60% des parents ont recours à l'automédication sans consulter le médecin ou les unités hospitalières spécialisées, laissant entendre qu'à défaut de moyens et d'éducation parentale solide et éclairée, les enfants ne sont guère à l'abri de pratiques familiales peu responsables pouvant menacer leur développement et mettre en péril leur vie.

Un fait saillant est à souligner dans le contexte sanitaire, il se rapporte à la carte sanitaire nationale qui fait que le nombre de médecins pédiatres, les services de pédiatrie générale et surtout les unités spécialisées ne se trouvent pas répartis équitablement entre les différentes régions et les agglomérations de la même région. De grandes disparités sont constatées à ce propos et risquent d'affecter la qualité des soins dont bénéficient les enfants issus de quartiers et régions déshérités, d'où la nécessité absolue d'apporter les correctifs en la matière. Décidément, le nombre des médecins pédiatres s'élève en 2020 à 723 médecins contrairement au nombre des médecins spécialisés en chirurgie pédiatrique qui ne dépasse pas les 83 et 39 pour les pédopsychiatres (qui ne sont devenus que 27 en 2021). Le nombre de médecins dédiés à la santé scolaire et universitaire

a connu lui aussi une baisse en 2021 passant de 1566 médecins en 2020 à seulement 1501. Ceci dit, il faudrait remarquer que ces ressources humaines précieuses pour la santé des enfants, se trouvent réparties injustement entre les régions du pays (à titre d'exemple, il existe 38 médecins spécialisés en chirurgie pédiatrique sur le grand Tunis, alors qu'il n'existe aucun médecin dans cette spécialité sur Kébili, Jendouba, Le Kef, Kasserine, Mahdia, Manouba, Siliana, Tataouine et Tozeur).

Une attention particulière est également attendue en matière de soutien psychologique dans nos établissements scolaires surtout face au nombre inquiétant des enfants et adolescents qui souffrent de stress et d'anxiété engendrés par le climat morose ayant sévi sous la Covid-19 s'étant ajouté aux rythmes scolaires parallèles qui se sont remarquablement développés pour compenser les retards enregistrés sous l'effet du confinement et des absences à répétition, ce qui exacerbe d'ailleurs les disparités éducatives déjà existantes. Les enfants issus de familles modestes n'avaient hélas que l'école pour unique refuge comme lieu d'apprentissage, de restauration et de protection face aux multiples risques et dangers qui les guettent.

L'accent devrait être mis (en matière d'écoute et d'accompagnement) principalement sur le niveau du collège (13, 14 et 15 ans) qui enregistre le taux le plus élevé de redoublement, d'abandon scolaire et de prolifération de phénomènes inhérents à la préadolescence tels que le tabagisme, la consommation d'alcool et de produits dangereux pour la santé des enfants. C'est un âge très difficile à traverser pour des enfants désarmés qui devraient affronter presque seuls des tentations multiples « visiblement futiles » au départ mais conduisant tout droit à des addictions dévastatrices. Il n'est pas insensé de mettre en relief à ce propos que 50% des examens médicaux effectués dans le cadre des soins psychiatriques prodigués aux enfants, sont étroitement liés aux difficultés vécues en milieu scolaire.

Les services sociaux qui opèrent en milieu scolaire et au sein de tous les établissements scolaires et d'accueil des enfants, devraient à leur tour continuer, avec plus de moyens, à cibler les enfants les plus vulnérables issus de familles modestes en apportant toute l'aide dont ils ont besoin, sans quoi ils seraient incapables d'aller plus loin dans leur scolarité : l'unique ascenseur social pour cette partie importante de la population tunisienne.

#### **4. Le droit à la protection face aux dangers et menaces**

Le rapport sur l'enfance en Tunisie a mis en exergue les efforts déployés par les forces de sécurité en matière de protection de l'enfance et surtout

dans les environs des établissements scolaires pour faire face aux menaces qui ciblent les écoliers et les jeunes scolarisés en général : vente de produits illicites, délinquance, mendicité, incivilités et toutes formes de harcèlement et d'exploitation aussi bien sexuelle qu'économique. Le contrôle des jardins d'enfants et crèches constitue quant à lui l'un des axes sur lequel travaillent les forces de la police dans l'objectif de faire obstacle aux agissements préjudiciables à l'intégrité physique, mentale et affective des enfants en proie des fois à des prêches d'embrigadement subversives et illégales. Seulement, faut-il préciser que la périodicité de ces interventions de prévention et de contrôle n'est pas très régulière.

Toutefois, tous les acteurs impliqués dans la protection de l'enfance menacée se doivent de s'investir le plus fermement possible dans la politique d'appui sans faille aux instances sécuritaires afin de faire baisser substantiellement les taux peu reluisants des enfants laissés pour compte, de la mendicité, de la petite criminalité ou de la participation à des tentatives d'émigration clandestine et ce, conformément aux recommandations onusiennes qui placent l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à la protection institutionnelle au-dessus de tout le référentiel des droits en rapport avec la petite enfance.

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, les délégués à la protection de l'enfance (sous la tutelle le Ministère de la Famille, de la Femme , de l'Enfance et des Séniors) ont reçu 15202 signalements en 2020 (7967 pour les garçons et 7235 pour les filles) et 17069 en 2021, un chiffre qui reflète l'ampleur de la charge qui incombe à ce corps professionnel et la taille des dangers qu'encourent les enfants. Notons que ce corps professionnel relativement jeune, couvre toutes les régions du pays avec 2 ou 5 membres dans chaque bureau régional selon la taille de la population et les charges de travail.

Le rapport accorde une place de choix à l'aspect urgent de lutter contre la traite des enfants comme étant l'une des pires formes de travail des enfants, de combattre l'exploitation sexuelle dont ils sont victimes et de faire face au phénomène de l'exploitation économique des enfants... des phénomènes de maltraitance qui entraînent souvent de graves conséquences sur la santé mentale ou émotionnelle et pour lesquels la réadaptation est toujours difficile et douloureuse.

Le rapport de l'UNICEF (Analyse de la situation de l'enfance en Tunisie) fait ressortir que 17449 cas de violences physiques et sexuelles ont été rapportés en 2018 contre 5992 seulement en 2011-2012. Une progression alarmante qui donne à réfléchir et s'atteler à trouver les solutions appropriées.

Les enfants font l'objet également dans le présent rapport d'un intérêt spécifique quant à l'extrême urgence de les protéger contre leur surexposition aux écrans

qui peut entraîner des séquelles physiques et psychologiques comme les troubles de sommeil et la prise de poids due à la sédentarité. Les dangers qu'encourent les enfants sur internet sont également pris en considération dans ce rapport soulignant que la protection des plus jeunes contre la cybercriminalité et les risques divers, est avant tout une question de prise de conscience parentale et sociétale face aux dangers qui se tapissent dans l'ombre afin de savoir comment s'en protéger. D'ailleurs, beaucoup de médecins pédiatres en Europe et ailleurs préviennent que 95% des enfants en difficulté scolaire sont surexposés aux écrans. Le cerveau de l'enfant étant en effet programmé génétiquement pour aller, marcher, se concentrer...et ne peut se développer qu'en fonction des expériences qu'il va vivre dans le monde réel et non virtuel.

L'un des aspects abordés par le rapport en relation avec la protection de l'enfance menacée, était le climat de violence (aussi bien verbale que physique) qui sévit au sein de l'école et ses environs. Il s'avère d'après les données fournies par le Ministère de l'Education que :

- le niveau collège est le plus touché par ce phénomène (85% des cas de violence y sont concentrés).
- Le taux des cas de violence physique est de 24.28%.
- 70% des faits de violence sont commis par des garçons.
- Les grandes agglomérations (Tunis, Sousse, etc...) enregistrent les taux les plus élevés contrairement aux régions rurales qui restent relativement à l'abri (seulement 4% en 2020 et 2021).
- Les 2/3 des cas de violence concernent la tranche d'âge 14-17 ans, ce qui renvoie encore une fois à la nécessité d'accorder une attention particulière à la qualité de la vie scolaire au sein des collèges très particulièrement.

le numéro vert gratuit (1809) créé par le Ministère de la Famille de la Femme, de l'Enfance et des Séniors en partenariat avec l'UNICEF pour l'écoute et l'accompagnement des personnes vulnérables et plus particulièrement les enfants, a reçu jusqu'au 31 octobre 48794 appels.

Le nombre de tentatives de suicide des enfants a diminué de moitié par rapport à 2019 passant de 400 cas en 2019 à 224 cas en 2020 et 194 en 2021

Il est à noter que la violence à l'égard des enfants est plus répandue en milieu urbain à cause des facteurs sociaux économiques défavorables et du faible contrôle parental. Ou 1665 filles et 2386 garçons ont été sujets à des actes de violence

La violence à l'égard des femmes pendant la période de confinement général a considérablement augmenté, on a constaté que les chiffres ont été multipliés par 7. La violence signalée est nettement plus répandue dans les milieux urbains en raison de facteurs socioéconomiques et du faible contrôle parental; elle a touché 1665 filles et 2386 garçons. Toutefois, le phénomène de violence perpétrée contre les femmes s'est amplifié considérablement pendant la période de confinement général.

Le rapport n'a pas omis également d'attirer l'attention sur le phénomène des enfants en conflit avec la loi. Le nombre de cas d'enfants justiciables a atteint 3931 en 2020 et 4591 en 2021.

## 5. Le droit à un environnement sain et au développement durable

« Chaque année, plus d'un demi-million d'enfants de moins de 5 ans meurent de causes liées à la pollution atmosphérique. Le cerveau et les poumons en cours de développement d'un plus grand nombre encore subiront des séquelles durables. ». Ce constat préoccupant fait par les Nations Unies en étroite relation avec le septième objectif de développement durable : **énergie propre et d'un coût abordable**, nous a préoccupé vivement pour intégrer dans le présent rapport un état des lieux de la situation environnementale en Tunisie et surtout ses conséquences sur la petite enfance et les politiques de sensibilisation mises en place pour éveiller les consciences et instaurer une éducation de protection de l'environnement et de valorisation des énergies propres dont les avantages vont au-delà de la santé physique.

Selon le rapport « Health Effects Institute, State of Global Air » publié en 2019 et cité dans le rapport de l'UNICEF, « la pollution de l'air à l'échelle mondiale, apparaît comme le quatrième facteur de réduction de l'espérance de vie après le risque alimentaire, le cancer et le tabac. »

Tous les enfants ont le droit à vivre dans un environnement sain leur permettant d'avoir accès à des ressources naturelles de bonne qualité et en quantité suffisante, dont l'eau, l'air, la terre, la mer... ce droit inaliénable tel que institué et promulgué par les Nations Unies et adopté par notre pays, provient du bien-fondé selon lequel l'organisation mondiale de la santé considère qu'il y aurait 23% de tous les décès qui sont liés à des « risques environnementaux » tels que la pollution de l'air, la contamination de l'eau et l'exposition aux produits chimiques ou autres substances toxiques.

D'autre part, d'après la Fondation Heinrich-Böll, La Tunisie est également

le troisième pays en Afrique en termes de pollution environnementale après l’Egypte et l’Algérie.

Un dernier rapport du Fonds Mondial pour la nature indique que 20% de la totalité des déchets en plastique produits en Tunisie finissent dans la nature en Méditerranée et coûtent 58 millions de dinars (20 millions de dollars) à l’économie nationale.

L’agence nationale pour la protection de l’environnement (ANPE) a engagé de multiples actions de formation et d’animation dans le domaine de l’éducation environnementale au profit des cadres de l’enfance et ce, en dépit du contexte sanitaire qui sévit dans notre pays en relation avec la propagation de la covid-19. Le nombre des enfants et jeunes ayant profité des campagnes de sensibilisation et d’information sur les problématiques environnementales a connu une hausse prometteuse en 2021 atteignant la proportion de 3456 enfants bénéficiaires (contre 2498 bénéficiaires en 2020).

Les principaux axes d’intervention furent la diversité biologique, les enjeux environnementaux en Tunisie, les changements climatiques, les ressources hydriques, la propreté et le recyclage, la rareté biologique, etc...

Le milieu scolaire a été particulièrement visé par les efforts conjugués aussi bien par l’ANPE que par la direction générale de l’enfance ou les deux intervenants ensemble visant à encourager la création de clubs scolaires pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l’environnement et les dangers qui peuvent en résulter. Un guide pédagogique d’éducation environnementale destiné à la petite enfance, fut élaboré dans ce contexte dont la vocation essentielle était de favoriser la prise de conscience chez les enfants du fait que la pollution réduit la qualité de la santé et diminue l’espérance de vie et que la perte de biodiversité compromet dangereusement la valeur nutritionnelle des aliments.

Œuvrer pour la diffusion à très grande échelle de la culture de protection de l’environnement et la préservation des ressources naturelles et en l’occurrence en milieu scolaire, serait le mot-clef péremptoire qui anime la politique de l’Etat aujourd’hui et ce, en harmonie avec le droit de tous les tunisiens à bénéficier d’un environnement sain et celui des générations futures à hériter un climat sain et de ressources naturelles inaltérées et d’un socle de développement durable.

24 actions et manifestations en matière d’éducation environnementale ont été organisées en 2020 au profit de 2498 enfants et 42 actions été au profit de 3456 enfants en 2021, une nette amélioration en nombre d’enfants et jeunes ayant bénéficié de telles actions de sensibilisation, en dépit d’une régression

déplorable en nombre d'activités en 2020 et 2021 par rapport à 2019 qui était de 88 actions.

Serait-il fort utile de souligner également en fin de cet axe, l'importance capitale à faire profiter au maximum les enfants et jeunes tunisiens quel que soit leur âge ou leur milieu d'apprentissage des différentes activités conçues et réalisées dans le cadre de l'éducation environnementale surtout quand elles sont pédagogiquement bien conçues et entreprises par des professionnels performants non seulement par rapport à leurs capacités communicationnelles mais aussi par leur maîtrise du domaine environnemental.

## 6. Le droit à la participation et à la libre expression

Ce droit, en dépit du fait qu'il soit institué par la convention onusienne relative aux droits de l'enfant (adoptée en novembre 1989 et entrée en vigueur le 02 septembre 1990), n'est pas réellement entré dans notre culture et le législateur ne s'est pas montré très réactif pour préparer le terrain à sa mise en pratique dans les faits et ce sous le poids des résistances multiples dans un contexte sociétal où le patriarcat et la gérontocratie sont encore pesants.

Pourtant, l'on devrait entendre par liberté d'expression des enfants, la capacité de créer (en famille, à l'école et dans l'espace public) un climat de tolérance et d'accueil bienveillant de leur curiosité tout simplement.

Dans ce contexte, le présent rapport sur l'enfance a tenté d'analyser les données et les statistiques collectées auprès des différents départements sur ce que la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) considère le droit de l'enfant « capable de discernement pour exprimer librement son opinion sur toute décision le concernant ou de manifester son intérêt sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »... des principes qui trouvent bien entendu leur écho dans le code tunisien de protection de l'enfant.

Pour garantir le droit de tous les enfants à participer et s'exprimer librement, plusieurs mécanismes ont été adoptés tels que le parlement de l'enfant, les conseils municipaux pour enfants ou encore les conseils d'établissements scolaires où des représentants d'élèves élus démocratiquement se proposent de représenter les préoccupations de leurs groupes d'appartenance pour les défendre et s'exercer, dans un esprit serein et pluriel, à plaider, argumenter et parlementer.

Des clubs scolaires furent créés également (avec des leaders et des mentors élus après exposé des mobiles qui sous-tendent leurs candidatures) dans le but de responsabiliser les enfants et les inciter à prendre conscience ,dans l'action

citoyenne, de leur potentiel et de leur capacité à changer le monde et se changer eux-mêmes.

Quant au milieu scolaire, où les enjeux et défis de la responsabilisation des enfants et l'initiation aux droits de l'enfant prennent toute leur ampleur, le rapport a mentionné la constatation selon laquelle « le droit que les élèves élisent leurs représentants au sein du conseil de l'établissement scolaire » promulgué par le décret d'organisation de la vie scolaire, n'a jamais vu le jour pour des raisons inhérentes à la gestion de la question scolaire au sein de nos établissements. Un vide qui prive nos enfants de s'exercer à gérer leur quotidien et y participer activement et surtout de contribuer à l'assainissement du climat scolaire en contexte de tensions permanentes et de malentendus entravant la bonne marche de notre école.

Le rapport appelle à la nécessité de fournir plus d'efforts afin d'approfondir la prise de conscience chez tous les citoyens et tous les intervenants quant au droit des enfants à bénéficier de l'un des droits les plus fondamentaux initiés par la convention internationale des droits de l'enfant mais relativement récent dans nos mœurs en Tunisie : celui de permettre à l'enfant de prendre part aux décisions qui le concernent et exprimer librement ses soucis et préoccupations.

L'expérience du parlement de l'enfant, des conseils municipaux et des conseils des établissements scolaires, mérite d'être évaluée et remise au débat public car elle n'est pas improductive en elle-même mais tout un concours de circonstances a fait qu'elle n'aboutit pas à terme. Par conséquent, il y aurait aujourd'hui un consensus selon lequel cette idée structurante a toutes les chances de faire sa route du fait que de plus en plus, les enfants démontrent infailliblement qu'ils sont dignes de toute confiance qui leur revient de plein droit.

**En guise de conclusion,** force est de constater qu'il y a encore beaucoup à faire sur la voie de protection de l'enfance en Tunisie, de consolidation de ses droits et acquis et d'éradication du climat de précarité, d'insécurité, d'échec scolaire, de malnutrition, de violence, et ce, malgré tous les efforts louables qui ont été déployés par tous les départements impliqués dans cette dynamique nationale visant la pérennisation des acquis de l'enfance tunisienne et son immunisation contre tous les dangers et risques qui la menacent.

Ce rapport sur l'enfance a collecté de tous les ministères et organismes nationaux en charge de l'enfance, les données disponibles sur les différents aspects et a tenté de dresser un tableau exhaustif qui identifie les dysfonctionnements du système de protection de l'enfance et évalué la performance des politiques et procédés mis en place pour en mesurer l'impact.

C'est un travail méthodiquement nécessaire pour estimer à leur juste valeur

les efforts entrepris jusque-là par tous les acteurs afin de garder le cap sur les objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies et surtout ceux liés étroitement aux préoccupations de l'enfance et de la jeunesse en Tunisie. Il y a lieu de constater à ce propos que des progrès formidables ont été réalisés dans certains secteurs, mais les résultats accomplis dans bien d'autres sont communément jugés encore peu satisfaisants.

Les problèmes majeurs dont souffrent nos enfants seraient globalement de nature éducative, sanitaire, nutritionnelle, sécuritaire, environnementale ou participative. Ce sont souvent des problèmes de nature complexe où le social se trouve mêlé à l'éducatif, le culturel, le sécuritaire et le sanitaire et par conséquent, les intervenants sont dans la contrainte à la fois institutionnellement et sur le terrain de coopérer étroitement et coordonner leurs efforts afin de réaliser les meilleurs résultats quant à la protection de l'enfance.

### **On pourrait en faire la synthèse comme suit :**

En éducation, malgré la massification que connaissent tous les cycles d'enseignement en Tunisie, les disparités demeurent parfois aiguës entre les régions de l'intérieur et les régions du littoral d'un côté et entre les enfants issus de milieux favorisés et ceux issus de milieux plus modestes d'un autre côté en termes de qualité d'éducation et d'accès aux filières exigeant de hautes performances scolaires. Le niveau moyen de l'élève tunisien en calcul et en compréhension de l'écrit, est nettement en dessous des moyennes reconnues par concours internationaux en vigueur. Notons aussi que le taux assez élevé d'élèves qui abandonnent l'école à un âge précoce sans qualification aucune, mérite lui aussi réflexion et davantage de volonté institutionnelle.

Quant aux loisirs, sports et animation culturelle, le tableau et le rythme des activités et services offerts aux enfants et aux jeunes se sont trouvés un peu ternis par la propagation de la Covid19 et la fermeture des écoles et des établissements d'animation sportive et culturelle. Le rapport souligne le déséquilibre flagrant entre les différents gouvernorats non seulement en termes d'implantation de structures mais également en termes d'accessibilité parce que beaucoup d'activités et événements culturels destinés aux enfants sont payants.

Pour le droit à la bonne santé et au soutien social et psychologique, on retiendrait la prévalence d'une certaine précarité due à la pauvreté parmi les enfants des zones rurales et des quartiers déshérités dans les grandes agglomérations, à la dénutrition et à un accès difficile aux soins de qualité surtout sous l'effet d'une privatisation de plus en plus croissante des services médicaux et une nette dégradation des services sanitaires offerts par les établissements hospitaliers

publics. Les structures d'écoute et de soutien psychologique quant à elles, ne semblent pas être en mesure de répondre efficacement aux besoins des enfants dans un contexte tumultueux sous-tendu par un stress et une angoisse permanente empêchant une tranche assez importante d'enfants et d'adolescents de mûrir émotionnellement et socialement et se prémunir contre les multiples déviations et tentations inhérentes à l'enfance et la préadolescence.

Le rapport s'est intéressé également à la protection des enfants contre les dangers qui portent préjudice à leur intégrité physique et mentale, on note à ce propos le climat d'insécurité dans les environs de l'école et les comportements des adolescents en situation de décrochage scolaire (drogue, alcool, tabagisme, harcèlement, violence, racket, intimidations, etc...) que les forces de sécurité tentent de maîtriser mais sans grands résultats vu le manque de moyens, la multiplicité des établissements dans une seule agglomération et la prévalence de ces phénomènes au sein même de quelques collèges et lycées. Les statistiques ont montré l'augmentation de la violence à l'intérieur et devant les écoles et surtout dans les collèges des grandes agglomérations où il y a des quartiers pauvres et des parents incapables de contenir la fougue de leur progéniture. Par ailleurs, les méfaits représentés par la surexposition des enfants aux écrans et leur accès volontaire ou accidentel à des contenus dangereux, ont été soulevés par le rapport pour attirer l'attention dessus et inciter les organismes de tutelle à prendre les mesures qui s'imposent en la matière.

Pour le rapport des enfants à l'environnement et le développement durable, l'analyse et la synthèse des données et statistiques récoltées font état d'une situation environnementale en Tunisie peu enviable qui aurait sans aucun doute des répercussions néfastes sur la santé de la population en général et les enfants en particulier étant donné leur vulnérabilité et leur niveau de prise de conscience encore éphémère. Des efforts louables ont été déployés par l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) dans le cadre de sensibilisation des jeunes générations aux enjeux des changements climatiques, de l'importance de la biodiversité, de la pollution atmosphérique et maritime, mais le bilan global reste mitigé et l'urgence de s'investir davantage pour susciter plus d'intérêt chez les enfants et plus d'implication dans « le souci environnemental », demeure totale.

Le rapport aborde enfin la question du droit à la participation et la liberté d'expression chez les enfants pour dresser un tableau peu reluisant mais fort attendu. On a très longtemps pendant des décennies (comme dans le monde entier) parlé de « socialisation de l'enfance » et de « l'éducation à... » mais, parler de l'enfant en tant qu'acteur responsable ayant « le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées de toute espèce, sans

considération de formes (orale, écrite, artistique...) ni de frontières » (article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. CIDE) pourrait brusquer une tranche assez importante de parents voire d'enseignants et d'éducateurs. La consigne à retenir serait de continuer le combat et de ne pas baisser les bras. Toutefois, le rapport valorise les expériences édifiantes qui furent adoptées dans ce contexte, à savoir le parlement des enfants, les conseils municipaux pour enfants et la participation des élèves aux conseils éducatifs au sein des établissements scolaires comme leviers de promotion du dit droit des enfants à la participation et la liberté d'expression qui, malgré leur portée avant-gardiste, rencontrent encore des résistances et des remous difficiles à contourner.

Globalement, ce rapport sur l'enfance en Tunisie a surtout relevé les dysfonctionnements dans le système de protection de l'enfance pour s'exécuter, en ce qui le concerne, à les pallier, et s'est attardé relativement sur les acquis qui ont été réalisés en la matière afin de capitaliser les bonnes pratiques et valoriser les expériences réussies qui ont été menées par les uns et les autres.



Ce résumé a été produit avec l'appui du Forum des Fédérations  
dans le cadre du projet "Autonomisation des femmes pour des rôles de Leadership  
dans la région MENA: Tunisie-Maroc-Jordanie" financé par le gouvernement du Canada

Canada

Forum of Federations  
Le Réseau mondial sur le fédéralisme et la gouvernance dévolue



📍 18 rue d'Autriche 1002 Tunis Belvédère

☎ +216 71 281 740 📠 +216 71 282 723

✉ communication@ode.nat.tn

🌐 [www.observatoire-enfant.tn](http://www.observatoire-enfant.tn) 🐦 ODE\_Tunisie

f Observatoire des droits de l'enfant tunisie